

Convention d'Objectifs et de Performance 2020 - 2022

Préambule

France compétences, institution nationale publique créée le 1^{er} janvier 2019 par l'article 36 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (codifiée aux articles L.6123-5 et suivants du code du travail) est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Née de la volonté de simplifier et renforcer la gouvernance nationale par la création d'une institution nationale de référence, France compétences résulte de la fusion du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP), du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) et de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

Etablissement public à caractère administratif, doté d'une gouvernance quadripartite (représentants de l'Etat, des Régions, des salariés et des employeurs, et personnalités qualifiées) et placée sous la tutelle du ministre chargé de la formation professionnelle, **France compétences exerce des missions de financement, de régulation, de contrôle et d'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.**

En 2019, durant sa première année d'activité, France compétences a notamment :

- assuré la première répartition des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage issus des contributions légales ;
- émis les premières recommandations relatives aux niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, avant le 15 mars, conformément au décret n° 2018-1345 ;
- sélectionné les opérateurs régionaux chargés du conseil en évolution professionnelle (CEP) des actifs occupés hors agents publics ;
- installé la commission de la certification professionnelle ainsi que son comité scientifique et posé les fondements de la refonte et de la modernisation du système de certification professionnelle ;
- mené la procédure de reconnaissance des instances de labellisation « Qualité ».

Pour les années 2020 à 2022, cette **première Convention d'Objectifs et de Performance (COP)** conclue entre l'État et France compétences s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2019 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, avec une période de transition se poursuivant, sur certains sujets, sur l'ensemble de la durée de la COP et une mise en œuvre progressive des actions relatives aux missions de France compétences.

Cette COP traduit la volonté de l'Etat de faire de France compétences **une institution nationale de régulation, autonome dans sa gestion et jouant un rôle structurant dans la mise en œuvre de la politique publique de la formation professionnelle continue et d'apprentissage en France.**

Au regard des missions importantes de France compétences en termes de régulation de marché et plus largement de contribution à la performance de l'ensemble du système de formation professionnelle et d'apprentissage, en lien avec ses partenaires, la COP fixe les priorités d'action de France compétences pour la période 2020-2022. Ces priorités sont organisées en **4 grands axes stratégiques, déclinés en 8 objectifs stratégiques, ainsi qu'un objectif transversal**. Ces objectifs sont **accompagnés de 17 indicateurs**, de nature quantitative ou qualitative, ou sous forme de jalons calendaires qui permettront de suivre annuellement ou à mi-parcours les étapes d'avancement d'un objectif ou d'une action opérationnelle.

Sommaire

Préambule	2
Axes et objectifs stratégiques de la Convention d'objectifs et de performance	4
Axe 1: Régulation du marché (volet demande) : Favoriser l'identification des besoins en compétences des personnes et des entreprises	5
Objectif stratégique n°1 : Développer l'accompagnement des actifs occupés dans leur évolution professionnelle, notamment <i>via</i> le CEP	6
Objectif stratégique n°2 : Améliorer l'identification des besoins en compétences des entreprises, notamment en animant les travaux des observatoires de branches	7
Axe 2: Régulation du marché (volet Offre) : Contribuer à faire évoluer le modèle économique et pédagogique des offreurs de formation afin d'améliorer le rapport qualité/prix des formations	8
Objectif stratégique 3 : Participer à l'émergence des « bons prix » de marché, notamment par la régulation des niveaux de prise en charge	9
Objectif stratégique 4 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre de formation (dans toutes ses dimensions : certifications professionnelles, offreurs de formation, actions concourant au développement des compétences)	10
Axe 3: Performance globale du système : Financer, par les fonds légaux mutualisés, le système de formation professionnelle et d'apprentissage de façon soutenable et optimale	11
Objectif stratégique n°5 : Assurer une veille sur la soutenabilité financière du système	12
Objectif stratégique n°6 : Garantir une allocation optimale des ressources confiées à France compétences	13
Axe 4: Performance globale du système (volet Acteurs) : Favoriser l'efficacité et la mise en synergie des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage	14
Objectif stratégique n°7 : Eclairer et orienter l'action des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage	15
Objectif stratégique n°8 : Contribuer à l'animation et à l'outillage de certains acteurs intermédiaires	16
Objectif transversal : Assurer une gestion et un pilotage exemplaires de l'établissement	18
Modalités de suivi et de révision de la COP	19
Annexe 1 : Liste des indicateurs et jalons de la COP	21
Annexe 2 : Trajectoire prévisionnelle du budget de fonctionnement et d'investissement de l'établissement sur la période 2020-2022	24

Axes et objectifs stratégiques de la Convention d'objectifs et de performance



Axe stratégique

1

Régulation du marché (volet demande) : Favoriser l'identification des besoins en compétences des personnes et des entreprises

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 fait évoluer profondément le marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage (monétisation du Compte personnel de formation, libéralisation de l'offre et création d'un financement au contrat en matière d'apprentissage, etc.). En conséquence, les modalités de la régulation de ce marché doivent également s'adapter, tant du côté de la demande que de l'offre de formation, notamment parce que des fonds publics ou mutualisés sont mobilisés.

S'agissant de la demande, dans un marché moins intermédié, le besoin d'accompagnement des personnes est d'autant plus fort, afin de concrétiser l'ambition que chacun puisse tout au long de la vie se réaliser dans sa vie professionnelle. De même, l'information sur les compétences utiles et valorisables sur le marché du travail, et donc en amont l'identification de ces besoins en compétences, est un enjeu majeur tant pour l'insertion et l'évolution professionnelles des personnes que pour la compétitivité des entreprises.

France compétences doit contribuer à ces enjeux. Outre son action visant à favoriser la transparence du marché en mettant à disposition, notamment sur son site Internet et dans le cadre d'une politique d'open data des informations utiles à l'ensemble des acteurs (certifications professionnelles, niveaux de prise en charge, etc.), **France compétences apporte son concours à l'identification des besoins en compétences des personnes et des entreprises :**

- **en développant l'accompagnement des actifs occupés dans leur évolution professionnelle, notamment via le CEP ;**
- **en améliorant l'identification des besoins en compétences des entreprises, notamment en animant les travaux des observatoires de branches.**

L'action de France compétences vise ainsi à favoriser l'orientation des personnes, à prévenir les difficultés de recrutement, à aider à la définition des politiques de formation des entreprises et des branches professionnelles (et donc à la compétitivité de l'économie française) et à contribuer à l'efficacité des actions de développement des compétences.

Objectif stratégique n°1 : Développer l'accompagnement des actifs occupés dans leur évolution professionnelle, notamment via le CEP

Le renforcement de l'accompagnement de l'ensemble des actifs est un enjeu transversal et systémique de la réforme de la formation professionnelle, au regard de l'objectif de développement des compétences et du rôle plus important des personnes dans leur parcours professionnel.

Cet objectif se traduit par plusieurs ambitions :

❖ Développer la mobilisation du CEP par les actifs occupés

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP) est conforté par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et dispose désormais de moyens dédiés pour son déploiement auprès des actifs occupés. L'article L.6123-5 du code du travail confie à France compétences la mission d'organiser et de financer le CEP à destination de l'ensemble des actifs occupés, hors agents publics, en sélectionnant et finançant des opérateurs régionaux dans le cadre d'un marché public sur la base d'un cahier des charges défini au niveau national. France compétences veillera à ce que ces opérateurs régionaux proposent un accès de proximité, un service de qualité et participent à la promotion du service.

❖ Promouvoir et réguler la qualité de service du CEP des actifs occupés

France compétences a porté une ambition majeure en matière de qualité dans la construction de son marché, puis dans l'analyse des offres déposées. Les engagements des opérateurs régionaux sélectionnés feront l'objet d'un pilotage vigilant par le biais des divers outils (suivi, enquêtes bénéficiaires, etc.). Ces engagements et ce pilotage et constituent autant de dynamiques au service de la promotion et de la régulation de la qualité de service du CEP.

La médiation de France compétences, qui fonctionne en toute indépendance, est également un des outils au service de cette ambition.

❖ Harmoniser les règles, modalités et priorités de prise en charge des projets de transition professionnelle

Enfin, afin de contribuer à favoriser l'équité d'accès des actifs aux dispositifs de formation permettant de préparer une transition professionnelle (plus précisément à la modalité spécifique du compte personnel de formation permettant aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet), France compétences devra émettre des recommandations sur les modalités et règles de prise en charge des financements alloués aux projets de transitions professionnelles, notamment en établissant un référentiel de priorités dans la satisfaction des demandes de prise en charge de ces projets.

Indicateurs / Jalons

Indicateur 1 : Progression annuelle de la mobilisation par les actifs occupés du CEP délivré par les opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences.

Indicateur 2 : Taux de satisfaction des usagers du CEP (qualité et utilité perçue).

Indicateur/Jalon 3 : Fin 2020, recommandations complémentaires en matière de règles, priorités et modalités de prise en charge des financements alloués aux projets de transition professionnelle engagés au titre du compte personnel de formation.

Objectif stratégique n°2 : Améliorer l'identification des besoins en compétences des entreprises, notamment en animant les travaux des observatoires de branches

L'identification des besoins en compétences des entreprises relève en premier lieu des entreprises elles-mêmes, mais également des branches professionnelles en s'appuyant sur les travaux des Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications (OPMQ) et les Opérateurs de compétences (OPCO).

Toutefois, France compétences dispose aussi de différents leviers pour contribuer à l'amélioration de l'identification des besoins en compétences (actuels ou à venir, dans le cadre de travaux prospectifs).

En effet, **France compétences a pour mission de consolider, animer et rendre publics les travaux des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications**. Cette mission devra se réaliser par une meilleure coordination et capitalisation des travaux engagés par les OPMQ des branches professionnelles et les acteurs territoriaux, afin de disposer de diagnostics de qualité sur l'ensemble du territoire en matière d'emploi et de formation.

Cela consistera à organiser le travail en commun de ces observatoires sur la base de méthodologies partagées, développer des outils techniques accessibles à l'ensemble des observatoires afin de permettre la production d'analyses comparées, puis sur la base de ces travaux, de fournir et diffuser des données d'observation consolidées et cohérentes afin de donner une vision d'ensemble à toutes les parties prenantes.

Ces travaux s'inscriront dans une démarche partenariale avec notamment les organismes prospectifs et les acteurs territoriaux (les Régions, le réseau des CARIF-OREF...).

En outre, France compétences s'assurera de la bonne exécution du service de proximité des OPCO auprès des très petites, petites et moyennes entreprises, pour accompagner celles-ci dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de développement des compétences. Des **enquêtes de satisfaction pour évaluer la qualité de l'offre de services des OPCO** seront menées auprès des entreprises relevant de leur périmètre.

Enfin, s'agissant de la politique de certification professionnelle, France compétences devra veiller à la qualité et à la lisibilité de l'information relative aux certifications et habilitations enregistrées dans les répertoires nationaux en assurant une plus grande transparence sur l'efficacité socio-économique de ces dernières, en mettant en valeur et en contrôlant les données d'insertion professionnelle de chaque certification. Cette transparence permettra ainsi aux personnes, aux entreprises et aux acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles de mieux apprécier la pertinence des certifications. Cet objectif opérationnel répond à l'objectif stratégique 4 visant à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre de formation.

Indicateurs / Jalons

- Indicateur/Jalon 4 : Evènement de lancement des travaux avec les observatoires de branches au cours du premier semestre 2020.

- Indicateurs/Jalons 5 : Préparation et réalisation de l'enquête de satisfaction sur la qualité de l'offre de services des OPCO :

2020 : enquête Flash auprès des entreprises sur leurs attentes à l'égard des OPCO

2021 : réalisation des enquêtes de satisfaction sur la qualité de l'offre de services des OPCO



Axe stratégique

2

Régulation du marché (volet Offre) : Contribuer à faire évoluer le modèle économique et pédagogique des offreurs de formation afin d'améliorer le rapport qualité/prix des formations

Permettre à chacun de développer ses compétences pour mieux répondre aux besoins des personnes et des acteurs économiques nécessite, s'agissant de l'offre de formation :

- de **faire évoluer progressivement le modèle économique des offreurs de formation (organismes de formation et centres de formation des apprentis) afin de dégager des gains de productivité pour consacrer davantage de ressources financières au développement des compétences (notamment pour l'apprentissage) ...**
- **...tout en améliorant la pertinence et la qualité des formations dispensées.**

Ces deux volets sont également nécessaires et concomitants, afin d'améliorer le rapport qualité/prix des formations dispensées et donc l'efficacité globale du système.

Toutefois, il ne s'agit :

- ni de définir le contenu des formations, mais seulement d'en garantir un certain niveau de qualité et ce uniquement pour les formations bénéficiant de financements issus des fonds publics ou mutualisés ; France compétences pourra également diffuser de l'information et des résultats d'évaluation sur des innovations pédagogiques ;
- ni de contrôler des prix, mais seulement d'influencer les évolutions du modèle économique des offreurs de formation par des recommandations basées sur des travaux d'observation des coûts, et notamment par la régulation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, dans une logique de convergence des niveaux de prise en charge et de soutenabilité financière du système.

France compétences dispose de différents leviers en tant qu'institution nationale de régulation chargée de missions de veille, de transparence et d'observation des coûts, de régulation des niveaux et règles de prise en charge et d'accompagnement de la transformation de l'offre de formation, et contribuant à la régulation de la qualité de l'offre de formation.

Objectif stratégique 3 : Participer à l'émergence des « bons prix » de marché, notamment par la régulation des niveaux de prise en charge

Cet objectif stratégique se traduit par :

❖ La mise en place d'un mécanisme d'observation des coûts et des règles de prise en charge en matière de formation professionnelle et d'apprentissage

France compétence devra mettre en place un système d'observation des coûts et des règles de prise en charge en matière de formation professionnelle lorsque les prestataires perçoivent un financement public ou mutualisé.

L'objectif est de rendre plus transparents :

- les modèles économiques de la formation et de l'apprentissage ;
- les niveaux de prise en charge et les prix moyens pratiqués sur le marché de la formation et de l'apprentissage, afin de donner de la visibilité aux acteurs, notamment aux financeurs, et d'éviter ainsi les disparités de financement pour des mêmes actions de formation selon les dispositifs et/ou les financeurs ;
- l'évolution des coûts au regard du rapport qualité/prix, notamment pour les AFEST, la FOAD, ou les formations multimodales ;
- l'impact du CPF autonome sur le système de formation professionnelle afin que l'Etat, après avis de France compétences, puisse décider, le cas échéant, la révision des droits individuels et des montants affectés au financement du compte personnel de formation.

Cette observation des coûts permettra d'étayer les actions de France compétences visant à l'atteinte d'autres objectifs stratégiques de la présente convention :

- contribuer à l'efficacité globale du financement du système de formation professionnelle et d'apprentissage par des recommandations sur les règles et niveaux de prise en charge des contrats d'alternance et des projets de transitions professionnelles (en lien avec les objectifs stratégiques 1, s'agissant des recommandations relatives aux projets de transition professionnelle, et 6) ;
- garantir une allocation optimale des ressources (objectif stratégique 6).

❖ La poursuite de l'objectif de convergence des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

Après un premier exercice d'émission de recommandations sur les niveaux de prise en charge définis par les branches professionnelles ayant permis de réduire les écarts qui avaient été constatés, France compétences devra poursuivre le travail de convergence des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, en s'appuyant notamment sur l'observation des coûts constatés (notamment via l'analyse de la comptabilité des CFA).

❖ La réalisation d'études ou enquêtes sur les modèles et innovations pédagogiques, et la diffusion des résultats obtenus

L'objectif de ces travaux sera de dresser le panorama des pratiques d'innovations pédagogiques, d'évaluer ces pratiques et d'en tirer des résultats (par exemple en termes d'individualisation des parcours, d'adaptation aux publics en situation de handicap, ou d'impact sur le modèle économique des offreurs de formation). Cela s'inscrit également dans le cadre de l'objectif stratégique 7.

Indicateurs / Jalons

Indicateur/Jalon 6 : Mise en place en 2020 du mécanisme d'observation des coûts.

Indicateur 7 : Taux de réduction des écarts de niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par certification, entre deux exercices (début 2020 par rapport aux CFO ; 2022 par rapport à fin 2020).

Objectif stratégique 4 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre de formation (dans toutes ses dimensions : certifications professionnelles, offreurs de formation, actions concourant au développement des compétences)

L'objectif pour les pouvoirs publics est de renforcer très fortement la transparence et la qualité de l'offre de formation dans une double logique d'efficacité économique et de sécurisation des parcours professionnels des personnes.

La notion de qualité dans la formation professionnelle couvre des enjeux pluriels :

❖ La qualité des certifications professionnelles

France compétences dispose ici de leviers importants. En effet, ses missions de régulation de la qualité s'appliquent également aux certifications professionnelles. A travers sa mission d'établissement du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et du répertoire spécifique, France compétences doit garantir la qualité et la pertinence des certifications professionnelles et des certifications/habilitations, notamment en analysant la qualité de leurs référentiels ainsi que le devenir professionnel des titulaires de la certification professionnelle. Cela nécessite également une adaptation rapide des certifications professionnelles aux évolutions des besoins en compétences. France compétences doit ainsi, d'une part, mettre en place une procédure simplifiée d'enregistrement des certifications professionnelles pour certains métiers émergents ou en particulière évolution et, d'autre part, veiller à instruire les dossiers de demandes d'enregistrement aux répertoires dans des délais raisonnables.

❖ La qualité des offreurs de formation (« organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences »)

Pour accéder aux financements publics ou mutualisés, les offreurs de formation doivent, à compter du 1^{er} janvier 2021 (2022 s'agissant de l'apprentissage), obtenir une certification qualité délivrée par un organisme certificateur accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac).

France compétences intervient, de façon annexe, dans le cadre de la possibilité, prévue par la loi, que cette certification Qualité soit délivrée par une instance de labellisation reconnue par France compétences pour une période de 3 ans.

En outre, France compétences est désignée, point national de référence qualité pour la France auprès de l'Union européenne. A ce titre, elle participera au réseau du cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnelle et promouvra les principes, les critères de référence et les indicateurs de ce cadre européen de référence auprès de l'ensemble des financeurs et des dispensateurs de formation.

❖ La qualité des actions de formation

France compétences, qui n'a pas vocation à effectuer des contrôles des offreurs de formation, peut contribuer à la réalisation et à la diffusion d'informations sur la qualité des actions de développements des compétences, à l'évaluation d'innovations pédagogiques et faire des recommandations pouvant porter sur les politiques d'achats et de contrôle des financeurs ou sur les mécanismes visant à la garantie de l'offre de formation.



Indicateurs / Jalons

Indicateur 8 : Délai d'examen de la recevabilité des demandes d'enregistrement au RNCP.

Indicateur 9 : Délai d'instruction des demandes d'enregistrement au RNCP.



Axe stratégique

3

Performance globale du système : Financer, par les fonds légaux mutualisés, le système de formation professionnelle et d'apprentissage de façon soutenable et optimale

Il s'agit de doter le système, de façon économiquement optimale, des moyens nécessaires tout en garantissant l'équilibre financier global.

La meilleure adéquation des ressources aux besoins participe également à l'ambition du législateur de créer les conditions d'un accès plus rapide et plus équitable à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a profondément modifié le financement de la formation professionnelle en créant un circuit unique de collecte et d'affectation des contributions obligatoires versées annuellement par les entreprises pour la formation professionnelle et l'apprentissage, France compétences étant chargée de la répartition des fonds collectés entre les différents acteurs suivant leur champ d'intervention.

France compétences sera conduite à contribuer à la performance globale du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage de deux manières :

- par **une fonction de veille et d'alerte sur la soutenabilité financière du système** ;
- par **une fonction de répartiteur unique, recherchant une allocation optimale des fonds issues des contributions légales.**

Objectif stratégique n°5 : Assurer une veille sur la soutenabilité financière du système

Cet objectif implique pour France compétences de :

❖ Concevoir et développer une expertise financière (diagnostic, analyse et projections financières)

France compétences réalisera des projections financières régulières dont l'objectif est d'établir un diagnostic de la situation et de présenter une analyse financière (infra-annuelle et pluriannuelle).

Cela doit aussi permettre de donner de la visibilité aux acteurs sur les affectations des ressources que France compétences redistribue ou gère directement.

❖ Jouer un rôle d'alerte auprès de son ministre de tutelle

Au regard de ces projections financières, France compétences contribue à éclairer le ministre chargé de la formation professionnelle sur la soutenabilité du système.

France compétences peut, le cas échéant, faire des propositions au ministre, en lien avec les éventuelles difficultés identifiées.

Pour l'exercice de ces deux missions (de veille et d'alerte), l'Etat veille à ce que France compétences ait accès aux données nécessaires et soit informé des projets de modifications des dispositifs ayant des implications financières la concernant.

❖ Améliorer en continu la maîtrise des risques encourus par France compétences

France compétences peut être confrontée à un ensemble de risques relevant de son cœur de métier mais également à des risques stratégiques, organisationnels, déontologiques, juridiques, comptables et financiers. Afin de sécuriser l'ensemble de ses activités et de renforcer son dispositif de contrôle interne, France compétences doit mettre en œuvre une approche systématique d'analyse et de maîtrise des risques, en particulier sur le volet budgétaire et comptable. Pour cela, elle doit mettre en place une gouvernance dédiée (à travers la commission Audit et finances) et réaliser une cartographie des risques.

Un plan de réduction de ces risques doit être défini, mis en œuvre et suivi. Une politique de contrôle et d'audit interne doit être mise en place, avec un volet dédié aux enjeux budgétaires et comptables.

Indicateurs / Jalons

Indicateur/Jalon 10 : Réalisation d'une cartographie des risques (au T1 2020 au plus tard) et élaboration et mise en œuvre d'une politique de contrôle/audit interne (à partir de 2020 ; avec un suivi annuel).

Objectif stratégique n°6 : Garantir une allocation optimale des ressources confiées à France compétences

Il s'agit pour France compétences de mettre en place les outils et mécanismes de de répartition, de suivi et d'ajustements optimaux des ressources qui permettront de garantir une meilleure allocation des fonds mutualisés, au plus près des besoins, et de signaler les éventuels dysfonctionnements.

❖ Mettre en place des mécanismes de suivi et d'ajustements optimaux des ressources

Dans ce cadre, France compétences doit :

- Réaliser des enquêtes pour assurer le suivi des OPCO et des commissions paritaires interprofessionnelles régionales dénommées « associations Transitions Pro » en termes d'activité prévisionnelle et réelle et de données budgétaires et financières, et informer les services de l'Etat des résultats des principales enquêtes ;
- Assurer le suivi annuel des dispositifs et en rendre compte *via* le rapport annuel sur l'usage des fonds.

❖ Garantir une meilleure allocation des moyens en fonction des besoins

France compétences doit ici :

- Définir les taux et modalités de répartition de la collecte au plus près des besoins, en cohérence avec les recommandations émises par le Conseil d'administration ;
- Organiser un système de péréquation permettant d'accompagner les branches (à travers les OPCO) souhaitant développer les formations en alternance mais ne disposant pas des ressources suffisantes.

❖ Contribuer à garantir l'égalité dans l'accès à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, et dans la fixation et la mise en œuvre des règles de prise en charge des demandes de formation

France compétences émettra des recommandations relatives aux niveaux et règles de prise en charge des projets de transition professionnelle mentionnées dans l'objectif stratégique 1.

La poursuite de cet objectif pourra également s'appuyer sur le bilan de la Médiation de France compétences.

❖ Signaler les dysfonctionnements

France compétences contribuera au suivi des OPCO et des associations Transitions Pro par des audits en tant que de besoin. Elle signalera, le cas échéant, tout dysfonctionnement au ministre chargé de la formation professionnelle.

Indicateurs / Jalons

Indicateur/Jalon 11 : Publication annuelle du rapport sur l'usage des fonds et, le cas échéant, de recommandations tirant les conséquences de son analyse, afin d'optimiser l'usage des fonds.



Axe stratégique

4

Performance globale du système (volet Acteurs) : Favoriser l'efficacité et la mise en synergie des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage

Dans un contexte institutionnel transformé, France compétences devra asseoir son positionnement et sa légitimité, au travers de plusieurs leviers stratégiques, non seulement en tant qu'institution nationale de régulation, mais également en tant que :

- **institution centrale du système, ayant vocation à éclairer l'ensemble des acteurs notamment par ses travaux d'évaluation et de proposer des orientations, notamment par ses recommandations ;**
- **institution opérationnellement impliquée dans la coordination, l'animation des travaux, l'outillage ou le suivi de certains acteurs.**

Objectif stratégique n°7 : Eclairer et orienter l'action des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage

❖ Eclairer les réflexions et les décisions des pouvoirs publics et des partenaires sociaux

France compétences devra :

- Participer de manière réactive et agile à l'évaluation du champ de la formation professionnelle et de l'apprentissage, notamment par une approche usagers / coûts / qualité. Cette participation s'inscrira en cohérence avec les autres organismes de recherche, d'expertise, de prospective (DARES, CEREQ, France Stratégie et le Réseau emploi compétences, OREF, DEPP...);
- Mettre en œuvre et diffuser les travaux de France compétences mais aussi des ressources (données, études, évaluations, analyses...) consolidées, afin d'apporter des clés de compréhension au plus grand nombre ;
- Contribuer à donner une vision globale sur les évolutions des besoins en compétences, l'impact de la réforme, la trajectoire des bénéficiaires du CEP et des financements des projets de transition professionnelle ;
- Emettre des recommandations, rendues publiques, aux différents acteurs du champ de la formation professionnelle et de l'apprentissage afin d'améliorer l'efficacité du système dans son ensemble.

❖ Signaler les dysfonctionnements auprès des services de l'État.

Dans ce cadre, France compétences doit mettre en place et organiser un système de remontée des signalements en lien avec les services de contrôle de l'Etat et les différents financeurs de la formation sur le fondement des principes d'indépendance et d'impartialité définies par la charte de déontologie de France compétences.



Indicateurs / Jalons

Indicateur 12 : Nombre de publications et d'événements réalisés dans l'année (conforme au programme de travail de la Commission Evaluation, adopté par le Conseil d'administration).

Indicateur 13 : Nombre de visites sur le site de France compétences.

Objectif stratégique n°8 : Contribuer à l'animation et à l'outillage de certains acteurs intermédiaires

❖ Assurer le suivi du CEP tout opérateur et tout public

Au niveau national, France compétences est chargée du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du CEP. Ce suivi est réalisé sur la base d'un socle d'indicateurs communs à l'ensemble des opérateurs et sera complété par des travaux d'évaluation. La coordination, à l'initiative de l'Etat (selon les termes du cahier des charges national du CEP défini par arrêté), contribuera à la mobilisation des opérateurs pour nourrir les travaux de suivi et d'évaluation conduits par France compétences.

❖ Mettre en œuvre les systèmes d'information (SI) qui doivent répondre aux besoins prioritaires

France compétences, en lien avec sa tutelle, doit prendre toute sa place dans une gouvernance renouvelée des SI de l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage et inscrire ses SI dans ce nouvel écosystème. Par exemple, France compétences doit veiller à la bonne articulation des répertoires nationaux (RNCP et répertoire spécifique) avec les principaux dispositifs ouverts à des financements publics, conditionnés notamment par l'enregistrement aux répertoires.

France compétences a pour mission de mettre en œuvre un système d'information national commun à l'ensemble des associations Transitions Pro. A cet effet, France compétences déterminera une cible fonctionnelle commune, les moyens et la gouvernance permettant d'harmoniser les règles de prise en charge et les pratiques pour une mise en œuvre opérationnelle avant la fin du 1^{er} trimestre 2021.

En outre, France compétences ne pourra pleinement fonctionner et être efficiente qu'à condition de se doter de systèmes d'information opérationnels, bien dimensionnés aux missions et à leur environnement et en interface avec d'autres systèmes d'information si nécessaire. Cet objectif s'inscrivant dans un contexte de mise en place de France compétences et dans un écosystème en transformation, la construction et les évolutions devront permettre de sécuriser l'activité de France compétences et de concentrer ses moyens humains sur les activités à forte valeur ajoutée.

Afin de s'adapter aux projets prioritaires, le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) a été construit de façon à mettre en œuvre prioritairement les SI « cœur de métiers » et les « SI transversaux » et à garantir un résultat opérationnel plus rapide, là où les gains en efficacité sont les plus significatifs, notamment en matière de gestion des flux et de traitement des données.

❖ Animation et outillage méthodologique sous différentes formes

France compétences devra :

- Construire des partenariats en vue de la constitution et de l'exploitation des données utiles à ses missions ;
- Proposer des outils techniques aux observatoires de branches en vue de consolider leurs travaux ;
- Elaborer une méthodologie commune de suivi du CEP par les associations Transitions Pro, chargées, au niveau régional, du suivi du CEP et de transmettre un rapport annuel à France compétences) ;
- Participer à la définition du cadre commun des données à partager vers AGORA et organiser l'interfaçage des systèmes d'information des opérateurs CEP régionaux afin de permettre le partage des données dans AGORA par France compétences ;
- Inscrire France compétences dans la démarche OpenData et licence ouverte pour diffuser certaines des données dont France compétences est dépositaire.

Indicateurs / Jalons

Indicateur/Jalon 14 : Mise en œuvre opérationnelle d'un SI commun des associations Transitions Pro (au 1^{er} trimestre 2021) et accrochage à Agora (2^{ème} trimestre 2021).

Indicateurs/Jalons 15 :

- Mise à disposition des observatoires de branches d'outils communs (2020 pour les premiers ; puis 2021) ;
- Mise à disposition des observatoires de branches de données communes (2022).

Objectif transversal : Assurer une gestion et un pilotage exemplaires de l'établissement

France compétences finalisera en 2020 :

- un projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière actant le déménagement de l'établissement au plus tard le 31 mars 2022, en cohérence avec la décision du Comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 15 novembre 2019 relative à Centre Inffo ;
- un schéma directeur de systèmes d'informations ;
- un plan pluriannuel d'action achats.

Ces documents devront être compatibles avec la trajectoire budgétaire annexée à la présente convention d'objectifs et de performance. Ils feront l'objet de travaux techniques préalables avec les services de l'Etat compétents.

France compétences veillera à maîtriser ses dépenses de fonctionnement courant sur la période 2020-2022 et veillant à se montrer exemplaire en matière de développement durable.

France compétences devra également être exemplaire dans sa capacité à tirer parti des technologies de l'information et de la communication, avec des systèmes d'information et outils numériques modernes, au service de ses missions et de son bon fonctionnement.

L'Etat veillera à ce que France compétences dispose des informations et ait accès aux données lui permettant d'exercer ses missions.

Indicateurs / Jalons

Indicateur/Jalon 16 : Rendre compte annuellement de l'application des règles déontologiques (mise en place et respect de la charte de déontologie, obligations déclaratives, application des règles de dépôt, règles relatives aux marchés publics, etc.).

Indicateur/Jalon 17 : Engager dès 2020 les travaux d'expertise nécessaire à la mise en œuvre de la décision annoncée lors du Comité interministériel de la transformation publique du 15 novembre 2019, relative à Centre Inffo, en vue de l'aboutissement du projet au 1^{er} janvier 2022.

Modalités de suivi et de révision de la COP

France compétences remet chaque année avant le 31 mars un rapport d'exécution de la COP, retraçant les résultats atteints pour l'année écoulée à travers les indicateurs fixés dans la COP, ainsi que les actions mises en œuvre ou les événements externes explicitant les résultats.

Ce rapport d'exécution est discuté dans le cadre du comité de suivi annuel de la COP, entre les signataires de la présente COP, ou leurs représentants, auquel est associé le ministre en charge du budget ou son représentant, le Contrôleur général économique et financier de France compétences et toute personne jugée utile par le comité de suivi. Il est ensuite présenté au Conseil d'administration de France compétences pour information, conformément au 4° du paragraphe II de l'article R. 6123-8 du code du travail.

L'examen de ce rapport d'exécution par le comité de suivi, qui est compétent pour fixer les cibles des indicateurs de la COP, peut donner lieu à une actualisation des cibles, au regard des éléments contextuels affectant la bonne atteinte de celles-ci.

Au cours de la dernière année de la COP, et sur la base des travaux du comité de suivi, la mise en œuvre de la COP fera l'objet d'une évaluation par l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale des finances. Cette évaluation sera présentée au Conseil d'administration de France compétences.

Si l'évolution des missions, des moyens et de l'environnement institutionnel de France compétences l'exigent, des ajustements pourront intervenir sous forme d'avenant en cours d'exécution du contrat.

En cas de modification substantielle des statuts de France compétences, ou de tout autre élément rendant caduque les objectifs de la présente convention d'objectif et de performance, celle-ci pourra faire l'objet d'une demande de dénonciation ou de révision par l'Etat ou par France compétences.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2020

L'Etat,

représenté par la ministre du travail,

P/ Madame Muriel PENICAUD



France compétences,

représentée par

Le Président du Conseil d'administration de
France compétences
M. Jérôme TIXIER



Le Directeur général de France compétences
M. Stéphane LARDY



Annexe 1 : Liste des indicateurs et jalons de la COP

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	JALONS/INDICATEURS	LIVRABLES/CIBLES	ECHEANCE
Axe stratégique 1 : Régulation du marché (volet Demande) : Favoriser l'identification des besoins en compétences des personnes et des entreprises	Objectif stratégique 1 : Développer l'accompagnement des actifs occupés dans leur évolution professionnelle, notamment via le CEP	Indicateur 1 : Progression annuelle de la mobilisation par les actifs occupés du CEP délivré par les opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences Indicateur 2 : Taux de satisfaction des usagers du CEP (qualité et utilité perçue).	Cible à fixer par le comité de suivi de la COP Cible à fixer par le comité de suivi de la COP	Annuel Annuel
	Objectif stratégique 2 : Améliorer l'identification des besoins en compétences des entreprises, notamment en animant les observatoires de branches	Indicateur/Jalon 3 : Recommandations complémentaires en matière de règles, priorités et modalités de prise en charge des financements alloués aux projets de transition professionnelle engagés au titre du compte personnel de formation. Indicateur/Jalon 4 : Evènement de lancement des travaux avec les observatoires de branches au cours du premier semestre 2020. Indicateurs/Jalons 5 : Préparation et réalisation de l'enquête de satisfaction sur la qualité de l'offre de services des OPCO	Délibération adoptée par le Conseil d'administration Evènement à organiser Enquête Flash auprès des entreprises sur leurs attentes à l'égard des OPCO	Avant fin 2020 Avant fin 1 ^{er} semestre 2020 2020

<p>Axe stratégique 2 : Régulation du marché (volet Offre) :</p> <p>Contribuer à faire évoluer le modèle économique et pédagogique des offreurs de formation afin d'améliorer le rapport qualité/prix des formations</p>	<p>Objectif stratégique 3 : Participer à l'émergence des « bons prix » de marché, notamment par la régulation des niveaux de prise en charge</p> <p>Objectif stratégique 4 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre de formation (dans toutes ses dimensions : certifications professionnelles, offreurs de formation, actions concourant au développement des compétences)</p>	<p>Indicateur/Jalon 6 : Mise en place en 2020 du mécanisme d'observation des coûts.</p> <p>Indicateur 7 : Taux de réduction des écarts de niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par certification, entre deux exercices (2019 par rapport aux CFO ; 2022 par rapport à 2020).</p> <p>Indicateur 8 : Délai d'examen de la recevabilité des demandes d'enregistrement au RNCP</p> <p>Indicateur 9 : Délai d'instruction des demandes d'enregistrement au RNCP</p>	<p>2020</p> <p>2021</p> <p>2022</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p>
<p>AXES STRATEGIQUES</p> <p>Axe stratégique 3 : Performance globale du système (volet Financement) : Financer, par les fonds légaux mutualisés, le système de formation professionnelle et d'apprentissage de façon soutenable et optimale</p>	<p>Objectifs stratégiques</p> <p>Objectif stratégique 5 : Assurer une veille sur la soutenabilité financière du système</p> <p>Objectif stratégique 6 : Garantir une allocation optimale des ressources confiées</p>	<p>JALONS/INDICATEURS</p> <p>Indicateur/Jalon 10 : Réalisation d'une cartographie des risques et élaboration et mise en œuvre une politique de contrôle/audit interne.</p> <p>Indicateur/Jalon 11 : Publication annuelle du rapport sur l'usage des fonds et, le cas échéant, de recommandations tirant les conséquences de son analyse, afin d'optimiser l'usage des fonds.</p>	<p>LIVRABLES/CIBLES</p> <p>Cartographie des risque</p> <p>Document présentant le suivi de la politique de contrôle/audit interne</p> <p>-Rapport</p> <p>-Le cas échéant, délibération(s) du Conseil d'administration portant recommandation(s)</p> <p>ECHEANCE</p> <p>Avant fin T1 2020</p> <p>Annuel à partir de 2021</p> <p>Annuel</p>

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	JALONS/INDICATEURS	LIVRABLES/CIBLES	ECHEANCE
Axe stratégique 4 : Performance globale du système (volet Acteurs) : Favoriser l'efficacité et la mise en synergie des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage	Objectif stratégique 7 : Eclairer et orienter l'action des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage	Indicateur 12 : Nombre de publications et d'événements réalisés dans l'année (conforme au programme de travail de la Commission Evaluation, adopté par le Conseil d'administration)	Cible : conforme au programme de travail de la Commission Evaluation, adopté par le Conseil d'administration)	Annuel
		Indicateur 13 : Nombre de visites sur le site de France compétences.	Pas de cible chiffrée.	Annuel
	Objectif stratégique 8 : Contribuer à l'animation et à l'outillage de certains acteurs intermédiaires	Indicateur/Jalon 14 : Mise en œuvre opérationnelle d'un SI commun des associations Transitions Pro. Indicateurs/Jalons 15 : Mise à disposition des observatoires de branches d'outils communs et de données communes	SI commun des associations Transitions Pro Accrochage à Agora Outils communs mis à disposition des observatoires Données communes mises à disposition des observatoires	1 ^{er} trimestre 2021 2 ^{ème} trimestre 2021 -2020 pour les premiers -2021
AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	JALONS/INDICATEURS	LIVRABLES/CIBLES	ECHEANCE
Axe transversal	Objectif stratégique 9 : Eclairer et orienter l'action des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage	Indicateur/Jalon 16 : Rendre compte annuellement de l'application des règles déontologiques (mise en place et respect de la charte de déontologie, obligations déclaratives, application des règles de dépôt, règles relatives aux marchés publics, etc.).	Compte-rendu annuel	Annuel à partir de 2021
		Indicateur/Jalon 17 : Engager dès 2020 les travaux d'expertise nécessaire à la mise en œuvre de la décision annoncée lors du Comité interministériel de la transformation publique du 15 novembre 2019, relative à Centre Info, en vue de l'aboutissement du projet au 1 ^{er} janvier 2022.		2020 2022

Annexe 2 : Trajectoire prévisionnelle du budget de fonctionnement et d'investissement de l'établissement sur la période 2020-2022

A compléter par avenant